

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

CE N° 0380-CPR-5337

Conformément au Règlement (UE) n° 305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 09 mars 2011 (Règlement des produits de la Construction ou RPC) établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, ce certificat s'applique au(x) produit(s) :

STRUCTURE EN BOIS - BOIS LAMELLÉ COLLÉ ET BOIS MASSIF RECONSTITUÉ

Produit par : **STRUWOOD**

Fabriqué(s) dans l'usine située : **24130 PRIGONRIEUX**

Périmètre du certificat :

Essence	Bois Lamellé Collé (BLC)			BLC BLOC
	GL 20	GL 24	GL 28	
Epicéa	X	X	X	X
Douglas	X	X	-	-
Pin Maritime	X	X	-	-

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites à l'Annexe ZA de la norme harmonisée : **NF EN 14080 : 2013** sous Système 1 pour les performances énoncées dans ce certificat sont appliquées et que le contrôle de la production en usine réalisé par le fabricant est évalué par FCBA, en tant qu'organisme notifié n° 0380, afin de garantir la constance des performances du produit de construction.

Ce certificat est délivré, par FCBA, pour la première fois le et sauf retrait ou suspension, par l'organisme notifié, demeure valide tant que les conditions précisées dans les spécifications techniques harmonisées de référence, les conditions de fabrication en usine et le contrôle de la production en usine restent conformes.

La liste des certificats de conformité valides est disponible sur le site www.fcba.fr dans la rubrique Marquage CE/RPC.

Pour l'Organisme Certificateur,

Le Directeur Certification
Alain HOCQUET



Délivré le 30/04/2025

Numéro de Certificat : 00015921
Annule et remplace le n° : 00015250